



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 septembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

#### SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Lucie Gendron	Greffière par intérim
----------------------	-----------------------

\*\*\*\*\*

#### 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2018
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018

#### 2 Direction générale et ressources humaines

- 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
- 2.2 Embauche - Nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière
- 2.3 Abrogation - Résolution 18-08-305 - Travaux de réfection d'urgence du pont - Parc des Amoureux - Appropriation des sommes à même le fonds de roulement
- 2.4 Approbation - Règlement d'emprunt - Régie intermunicipale des Trois-Lacs - Acquisition d'un camion à chargement frontal
- 2.5 Nomination des membres - Comité consultatif des finances de la Municipalité du Village de Val-David - Point retiré

#### 3 Finance et trésorerie

- 3.1 Ratification du journal des déboursés

#### 4 Travaux publics

- 4.1 Adjudication - Fourniture de sable et granulats abrasifs pour chemins - Hiver 2018-2019 - Appel d'offres 2018-007
- 4.2 Adjudication - Fourniture de sel à glace - Hiver 2018-2019 - Appel d'offres 2018-008



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**4.3** Adjudication - Travaux de pavage sur une section de 1 500 mètres carrés sur la rue du Centre - Appel d'offres 2018-009

**4.4** Autorisation - Achat d'une glissoire - Parc Léonidas-Dufresne - Reportée

### **5** Urbanisme et environnement

**5.1** Demande de dérogation mineure: 1040, 7e Rang - Décision reportée

**5.2** Renouvellement d'une réserve foncière à des fins municipales - Lots 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017, du cadastre du Québec

**5.3** Renouvellement d'une réserve foncière à des fins municipales - Lot 2 990 011, du cadastre du Québec

**5.4** Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats - Dossier 2304, 2308 et 2312, rue Harrison - Installations sanitaires non conformes

**5.5** Nomination d'un membre - Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David

**5.6** Autorisation - Demande de permis 2018-10020 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

### **6** Loisirs et culture

**6.1** Approbation - Tarification - Activités de loisirs - Automne 2018

**6.2** Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique

**6.3** Entérinement - Nomination d'un membre - Comité de suivi - Municipalité Amie des Aînés (MADA)

**6.4** Autorisation - Fondation Dufresne - Barrage routier (activité de financement)

### **7** Avis de motion

### **8** Projets de règlements

**8.1** Adoption - Second projet de règlement 601-28 amendant le règlement de zonage numéro 601

### **9** Règlements

**9.1** Adoption - Règlement 609-4 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 609

### **10** Varia

### **11** Documents déposés

**11.1** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.2** Dépôt des rapports du secrétaire-trésorier adjoint - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.3** Dépôt du rapport du secrétaire-trésorier adjoint - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

**11.4** Dépôt - Pétition - Arrêt d'autobus sur la route 117 devant le Marché Gariépy

### **12** Points d'information des conseillers

### **13** Période de réponses

### **14** Période de questions

### **15** Levée de la séance



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19h34 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

#### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

18-09-332

#### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 soit adopté, tel que présenté en retirant le point 2.5 - Nomination des membres - Comité consultatif des finances de la Municipalité du Village de Val-David.

**ADOPTÉE**

18-09-333

#### 1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018.

**ADOPTÉE**



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-09-334

Procès-verbal  
de correction  
daté du 4  
octobre 2018  
et déposé  
à la séance  
du 9 octobre  
2018

#### 2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

##### Forum - Agir en faveur du vélo dans votre collectivité

19 septembre 2018

Coût: <sup>114,97</sup>~~57,49~~ \$ taxes incluses

Kathy Poulin

**QUE** les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-454.

**ADOPTÉE**

18-09-335

#### 2.2 EMBAUCHE - NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

**ATTENDU** la résolution numéro 18-08-297 relative au mandat confié à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour le recrutement d'un/d'une directeur/directrice général/générale et secrétaire-trésorier/secrétaire-trésorière;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection suite aux candidatures reçues et aux entrevues avec les candidats retenus;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal procède à l'embauche de madame Sophie Charpentier, au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière pour un salaire annuel de 107 000 \$ convenu entre les parties et selon l'entente prévue à cet effet;

**QUE** la date d'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière soit fixée au 9 octobre 2018;

**QUE** la mairesse soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'embauche de madame Sophie Charpentier daté du 11 septembre 2018.

### ADOPTÉE

18-09-336

### 2.3 ABROGATION - RÉOLUTION 18-08-305 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'URGENCE DU PONT - PARC DES AMOUREUX - APPROPRIATION DES SOMMES À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

**ATTENDU** la résolution numéro 18-08-305 relative à l'appropriation des sommes à même le fonds de roulement pour l'exécution des travaux de réfection d'urgence du pont au parc des Amoureux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité dispose des fonds suffisants au poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien infrastructures);

**ATTENDU QUE** l'appropriation des sommes à mêmes le fonds de roulement n'est donc plus requise;

**ATTENDU QUE** la résolution 18-08-305 est devenue inutile;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal abroge la résolution 18-08-305, laquelle autorisait l'appropriation des sommes à même le fonds de roulement pour l'exécution des travaux de réfection d'urgence du pont au parc des Amoureux.

### ADOPTÉE



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-09-337

### 2.4 APPROBATION - RÉGLEMENT D'EMPRUNT - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS - ACQUISITION D'UN CAMION À CHARGEMENT FRONTAL

**ATTENDU QUE** la Municipalité fait partie intégrante de l'entente régissant la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL);

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la RITL a adopté le règlement d'emprunt numéro 009-2018 afin d'effectuer l'acquisition d'un camion à chargement frontal;

**ATTENDU QUE** la RITL a besoin de l'approbation de chacune des municipalités qui ont adhéré à la régie pour faire approuver son règlement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal approuve le règlement d'emprunt numéro 009-2018 comportant l'affectation de la somme de 96 703,94 \$ provenant du solde disponible du règlement numéro 004-2016 et autorisant un emprunt au montant de 278 296,06 \$ de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'acquisition d'un camion à chargement frontal, et ce, conformément aux conditions définies par le règlement d'emprunt.

#### ADOPTÉE

### 2.5 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID - POINT RETIRÉ

Ce point a été retiré par le conseil municipal à l'adoption de l'ordre du jour.

## 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-09-338

### 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 août 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 181152 à 181336                      923 758,86 \$

**ADOPTÉE**

### 4 TRAVAUX PUBLICS

18-09-339

#### 4.1 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SABLE ET GRANULAT ABRASIF POUR CHEMINS - HIVER 2018-2019 - APPEL D'OFFRES 2018-007

**ATTENDU** la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et granulats abrasifs pour chemins - Hiver 2018-2019 - Appel d'offres 2018-007;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre 2018, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Excavation R.B. Gauthier inc.	85 470,12 \$
Lafarge Canada inc.	98 586,46 \$
<b>9227-1782 Québec inc.</b>	<b>82 547,45 \$</b>

**ATTENDU** la vérification de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par 9227-1782 Québec inc. (Dubé et Dubé inc.), 4798, rue du Bougeoir, Sainte-Adèle (Québec) J8B 3K1;

**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour un total approximatif de 82 547,45 \$ taxes incluses pour 6 200 tonnes métriques, conformément aux



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2018-2019;

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-330-00-622.

### ADOPTÉE

18-09-340

#### 4.2 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SEL À GLACE - HIVER 2018-2019 - APPEL D'OFFRES 2018-008

**ATTENDU** la demande de soumissions effectuée concernant le sel à glace - Hiver 2018-2019 - Appel d'offres 2018-008;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre 2018, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Sel du Nord inc.	38 910,00 \$
Compass Minerals Canada Corp.	37 401,00 \$
Cargill Sel, Sécurité Routière	42 438,00 \$
Sel Warwick inc.	37 238,10 \$
<b>Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée</b>	<b>35 334,12 \$</b>

**ATTENDU** la vérification de la conformité des soumissions reçues;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée, 755, boulevard St-Jean, bureau 700, Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9;

**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total approximatif de 35 334,12 \$ pour 300 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2018-2019;



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-330-00-629.

**ADOPTÉE**

18-09-341

### 4.3 ADJUDICATION - TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE SECTION DE 1 500 MÈTRES CARRÉS SUR LA RUE DU CENTRE - APPEL D'OFFRES 2018-009

**ATTENDU** la demande de soumissions sur invitation effectuée concernant les travaux de pavage sur une section de 1 500 m<sup>2</sup> sur la rue du Centre - Appel d'offres 2018-009;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 6 septembre 2018, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** la firme ayant déposé une soumission est la suivante:

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Asphalte Bélanger inc.	38 890,29 \$

**ATTENDU** la vérification de la conformité de la soumission reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission présentée par Asphalte Bélanger inc., 1589, route 117, Val-David (Québec) J0T 2N0, comme étant conforme;

**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat à Asphalte Bélanger inc., au montant approximatif de 38 890,29 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue.

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le règlement d'emprunt numéro 716.

**ADOPTÉE**



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 4.4 AUTORISATION - ACHAT D'UNE GLISSOIRE - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE - REPORTÉE

La résolution est reportée à une séance ultérieure.

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-09-342

### 5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1040, 7E RANG - DÉCISION REPORTÉE

**DEMANDE** de monsieur Patrick Rousseau relativement au projet de lotissement au 1040, 7<sup>e</sup> Rang, afin de permettre la création d'un lot dont l'angle projeté de la ligne latérale par rapport à la ligne d'emprise de la rue est de 56°26' alors que le règlement de lotissement n° 602 prescrit que les lignes latérales de lots doivent former un angle droit de 90 degrés sans jamais être inférieur à 75 degrés.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal reporte sa décision quant à la demande de dérogation mineure numéro 2018-00068 à la séance du 9 octobre 2018.

#### ADOPTÉE

18-09-343

### 5.2 RENOUVELLEMENT D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE À DES FINS MUNICIPALES - LOTS 2 990 015, 2 990 016 ET 2 990 017, DU CADASTRE DU QUÉBEC

**ATTENDU QU'**en vertu du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut s'approprier, notamment par expropriation, tout immeuble ou partie d'immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David entend se prévaloir des pouvoirs d'imposition de réserves qui lui sont accordés par la *Loi sur l'expropriation*, afin de réserver des immeubles pour fins municipales et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre des lots 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017, cadastre du Québec;



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU** la résolution numéro 16-11-430 "Imposition d'une réserve sur les lots 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017 du cadastre du Québec" adoptée le 8 novembre 2016;

**ATTENDU QUE** ladite résolution visait l'imposition d'une réserve sur lesdits lots pour fins municipales et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre desdits lots;

**ATTENDU QU'**une réserve pour fins publiques, demeure en vigueur pour une période de deux (2) ans et que cette dernière peut être renouvelée pour une période additionnelle de deux (2) ans à compter de l'expiration de la réserve précédente;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder au renouvellement de ladite réserve pour une période supplémentaire de deux (2) ans;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement de l'imposition de la réserve pour fins publiques pour une période additionnelle de deux (2) ans, et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre des lots 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017 du cadastre du Québec;

**QUE** le conseil municipal mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust pour préparer les documents requis et représenter la Municipalité dans ce dossier;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse et le directeur général ou le secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis dans ce dossier;

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-412.

### ADOPTÉE

18-09-344

### 5.3 RENOUELEMENT D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE À DES FINS MUNICIPALES - LOT 2 990 011, DU CADASTRE DU QUÉBEC

**ATTENDU QU'**en vertu du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut s'approprier, notamment par expropriation, tout



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

immeuble ou partie d'immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David entend se prévaloir des pouvoirs d'imposition de réserves qui lui sont accordés par la *Loi sur l'expropriation*, afin de réserver un immeuble pour fins municipales et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre du lot 2 990 011 du cadastre du Québec;

**ATTENDU** la résolution numéro 16-11-431 "Imposition d'une réserve sur le lot 2 990 011 du cadastre du Québec" adoptée le 8 novembre 2016;

**ATTENDU QUE** ladite résolution visait l'imposition d'une réserve sur ledit lot pour fins municipales et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre dudit lot;

**ATTENDU QU'**une réserve pour fins publiques, demeure en vigueur pour une période de deux (2) ans et que cette dernière peut être renouvelée pour une période additionnelle de deux (2) ans à compter de l'expiration de la réserve précédente;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder au renouvellement de ladite réserve pour une période supplémentaire de deux (2) ans;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement de l'imposition de la réserve pour fins publiques pour une période additionnelle de deux (2) ans, et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre du lot 2 990 011, cadastre du Québec;

**QUE** le conseil municipal mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust pour préparer les documents requis et représenter la Municipalité dans ce dossier;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse et le directeur général ou le secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis dans ce dossier;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-412.

**ADOPTÉE**

18-09-345

### 5.4 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 2304, 2308 ET 2312, RUE HARRISON - INSTALLATIONS SANITAIRES NON CONFORMES

**ATTENDU** les demandes de permis 2016-00020, 2016-00018 et 2016-00016 pour les emplacements situés aux 2304, 2308 et 2312, rue Harrison;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a pas reçue l'attestation de conformité au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées dudit dispositif tel que construit Q2, r.22;

**ATTENDU** la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement aux immeubles sis aux 2304, 2308 et 2312, rue Harrison.

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-412.

**ADOPTÉE**

18-09-346

### 5.5 NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**ATTENDU** l'existence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) prévoyant des sièges pour des membres citoyens;

**ATTENDU** la nécessité de combler un siège;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Michel Côté, à titre de membre-citoyen, pour un mandat de deux ans qui se terminera en septembre 2020.

### ADOPTÉE

18-09-347

#### 5.6 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-10020 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

**ATTENDU QUE** 9165-1802 Québec inc. a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-10020;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement;

**ATTENDU QU'**une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

**ATTENDU QUE** la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-10020, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 11 200 \$;

**QUE** la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

### ADOPTÉE



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 6 LOISIRS ET CULTURE

18-09-348

#### 6.1 APPROBATION - TARIFICATION - ACTIVITÉS DE LOISIRS - AUTOMNE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal approuve la tarification des cours et activités de loisirs pour la session automne 2018, tel que démontré dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

18-09-349

#### 6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

**ATTENDU QUE** le "Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique" est un programme d'aide financière provenant de Kino-Québec visant à favoriser la pratique régulière d'activités physiques auprès de la population dès le plus jeune âge;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mandaté la Direction du loisir, du sport et de l'activité physique pour gérer ledit programme;

**ATTENDU QUE** l'objectif du programme est de soutenir la réalisation de projets favorisant directement la pratique d'activités physiques;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Direction du loisir, du sport et de l'activité physique dans le cadre du "Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique";



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice Loisirs et culture à signer la demande d'aide financière ainsi que tous les documents jugés nécessaires et utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

18-09-350

### 6.3 ENTÉRINEMENT - NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ DE SUIVI - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

**ATTENDU** l'adhésion de la Municipalité au programme "Municipalité Amie Des Aînés (MADA)";

**ATTENDU** l'adoption, en juillet 2014, de la Politique MADA et du plan d'action y associé ;

**ATTENDU** la résolution 14-07-298 adoptée en juillet 2014 laquelle crée notamment le comité de suivi et en prévoit le mandat, tout en créant des sièges pour des membres citoyens ;

**ATTENDU** la nécessité de combler un siège actuellement vacant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal entérine la nomination de madame Barbara Strachan en date du 12 août 2018 à titre de nouveau membre du comité et ce, pour un mandat de deux ans qui se terminera en septembre 2020.

**ADOPTÉE**

18-09-351

### 6.4 AUTORISATION - FONDATION DUFRESNE - BARRAGE ROUTIER (ACTIVITÉ DE FINANCEMENT)

**ATTENDU** la demande de la Fondation Dufresne pour la tenue d'un barrage routier le 29 septembre 2018;

**ATTENDU QUE** ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une activité de financement;



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal permette un barrage routier à l'angle des rues de l'Église et Jean-Baptiste Dufresne, le 29 septembre 2018 de 9h à 15h;

**QUE** le conseil municipal permette aux bénévoles de la Fondation Dufresne de solliciter les automobilistes à cet endroit;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

### 7 AVIS DE MOTION

Aucun point.

### 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-09-352

#### 8.1 ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 601-28 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le second projet de règlement 601-28 amendant le règlement de zonage 601 afin de revoir les usages et normes des zones en bordure de la route 117 et de modifier diverses dispositions.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 9 RÈGLEMENTS

18-09-353

#### 9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 609-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 609

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement 609-4 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 609 afin d'y assujettir la zone EF-08.

**ADOPTÉE**

### 10 VARIA

Aucun point.

### 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

#### 11.1 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'août 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.2

#### 11.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'août 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.3

#### 11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du secrétaire-trésorier adjoint en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11.4

### 11.4 DÉPÔT - PÉTITION - ARRÊT D'AUTOBUS SUR LA ROUTE 117 DEVANT LE MARCHÉ GARIÉPY

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à une demande pour un arrêt d'autobus sur la route 117 en face du Marché Gariépy.

### 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

### 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

### 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

18-09-354

### 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

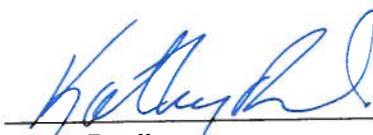
Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

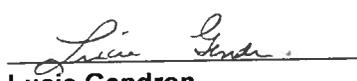
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance ordinaire du 11 septembre 2018 soit levée à 21h05.

**ADOPTÉE**

  
Kathy Poulin  
Présidente d'assemblée

  
Kathy Poulin  
Mairesse

  
Lucie Gendron  
Greffière par intérim